



COMMUNE DE
MARCHIN

**CONVOCAATION A LA SEANCE CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL
ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE**

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et à l'article 26bis § 5 de la loi organique, nous avons l'honneur de vous inviter à la séance du Conseil communal qui se tiendra

Dans le réfectoire de l'école de Belle Maison
le LUNDI 21 février 2022 à 20 heures

Fait à Marchin, le 11 février 2022,

PAR LE COLLÈGE,

La Directrice générale,

Carine HELLA

Le Bourgmestre,

Adrien CARLOZZI

Pour le CPAS,

Le Directeur général,

Renaud JALLET

La Présidente,

Stéphanie BAYERS

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Rapport sur l'ensemble des synergies entre la Commune et le CPAS – Prise d'acte